



MARNE  
Marlotte

République Française  
Département SEINE ET

Commune de Bourron

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	23

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 23		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE  
Le : 04/04/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
04/04/2025

L'an 2025, le 3 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 21/03/2025 et affichés à la porte de la Mairie le 21/03/2025.

**Présents** : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BOUILLETTE Lionel, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, Mme CERCEAU Christelle, M. COLAS Christophe, M. DE FARIA CASTRO Custodio, Mme DUWEZ Nathalie, Mme GREMY Dominique, Mme HAMEL Catherine, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PACTON Stéphanie, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves, Mme SCHAPPACHER Karine

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. BALOUZAT Alain à M. DE FARIA CASTRO Custodio, M. CAPOIS Guillaume à M. VALENTE Vitor, M. GANDON Jean-Charles à Mme MOURICHON Véronique, M. HAGARD Stéphane à M. COLAS Christophe, M. KECK Frédéric à Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence à Mme LOTT Myriam

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BREGERE-MAILLET Jean

### CM2025\_11 – Attribution des subventions versées aux associations et autres établissements publics pour 2025

Monsieur le Maire **demande** au Conseil Municipal de se prononcer sur les propositions de subventions aux groupements et associations pour l'année 2025.

Les propositions se chiffrent à :

Article 65748	– Subventions de fonctionnement aux associations	18 750,00 €
	– Subvention à l'école maternelle	1 500,00 €
	– Subvention à l'école élémentaire	3 500,00 €
Article 657362	– Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	16 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **adopte** à l'unanimité les subventions telles qu'elles ont été présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 04/04/2025

Secrétaire de séance,  
Jean BREGERE-MAILLET

Le Maire,  
Vitor VALENTE

